

Avis d'Infor GazElec sur la consultation publique :

Projet de méthodologie tarifaire portant sur la période régulatoire 2025-2029

Nous remercions Brugel d'avoir mis en consultation public la méthodologie tarifaire.

La méthodologie tarifaire, globalement, va dans le bon sens pour permettre la transition énergétique (TE). BRUGEL reconnaît, en effet, que la TE va devoir impliquer des adaptations au niveau du réseau.

Nous voulions attirer l'attention sur les points suivants :

- Le GRD doit garder sa pleine capacité d'investissement pour assurer une transition énergétique juste, assurer un accès à l'énergie aux ménages et limiter l'impact sur la facture, mais pas au prix d'un affaiblissement de la capacité d'investissement qui pourrait nécessiter l'apport de capitaux privés ou un recours excessif à l'endettement au dépend de la logique de « biens communs »
- Sur la partie incitative (bonus/malus, KPI), il faut pouvoir contrôler cela et se doter du personnel qualifié pour se faire au sein de Brugel.
- Nous sommes un peu sceptiques sur le recours systématique à des sociétés de consultance. Il y a là un risque de perdre de la connaissance pour le régulateur.
- Les communes qui ont investi dans le réseau depuis le début doivent être correctement traitées. La rémunération du capital doit être juste et proportionnée.
- Nous sommes septiques face à la volonté d'inciter financièrement le déploiement des compteurs intelligents. Il y a lieu de respecter les ordonnances et de veiller à ce que ce déploiement n'ait pas un coût trop important pour la collectivité.